

**Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C)
du 9 février 2011
RÉCAPITULATIF DU DOSSIER**

Demandeur :	S.C.I. DE HAUTE ECLAIRE Siège social : S.C.I. DE HAUTE ECLAIRE Grand Dutray - 61360 LA PERRIERE
Nature du projet, surface de vente, situation géographique :	Restructuration d'un magasin de bricolage, par modifications suivantes, à l'enseigne « Monsieur Bricolage », d'une surface de vente actuelle de 3 500 m ² , répartie en un ensemble commercial composé de 6 cellules (*exploitation sur droits acquis), d'une surface de vente future totale demandée de 4 086 m ² (soit une extension de 586 m ²), sur les parcelles cadastrées section ZI n° 93-94-96-97-99-100-101 (12 271 m ²) : <ul style="list-style-type: none"> - cellule 1* : équipement de la personne (prêt-à-porter H.F.E., accessoires de mode, ...), enseigne « Class Attitude » : 200 m² - cellule 2* : culture-loisirs (loisirs créatifs, papeterie, librairie, ...), enseigne « Le Passage » : 386 m² - cellule 3* : équipement de la maison (art de la table, linge de maison, décoration, ...), enseigne « Ambiance et Styles » : 380 m² - cellule 4* : équipement de la personne (optique) : 120 m² - cellule 5* : équipement de la maison, enseigne « Monsieur Bricolage » : 2 500 m² - création d'une cellule 6 : équipement de la maison (petit et gros électro-ménager, TV-Hifi), enseigne « E.D.M. » : 500 m². à Arçonnay, « Le Petit Coudray ».
EMPLOIS :	Conservation des 10 emplois existants. Avec le projet, création de 20 emplois environ.
Décision de la C.D.A.C. du 10 septembre 2010	DEFAVORABLE
Décision de la C.N.A.C du 9 février 2011	FAVORABLE